

Sgen-CFDT de l'étranger – Bulletin d'adhésion

Situation personnelle

Mme - M. Nom Prénom

Né-e le Nom de naissance

Nationalité

Établissement Pays d'exercice

Adresse à laquelle vous souhaitez recevoir du courrier.....

Mobile 1 : Mobile 2 :

Skype Whatsapp oui-non Autre :

Courriel personnel :

Déjà adhérent-e dans un Sgen-CFDT ?

Précisez l'académie :

Situation professionnelle

Titulaire Fonction publique française

Non titulaire Fonction publique française

Si Fonction publique, corps et grade : Échelon :

Premier degré et PEGC, département ou discipline et académie :

Pour les enseignant-es du secondaire ou du supérieur, discipline et académie :

Pour tou-tes : Fonction occupée : **Fin prévue le :**

Position administrative – Type de contrat

Détachement AEFE : précisez décret de 2002 expatrié-e décret de 2002 résident-e

Recrutement de droit local AEFE : précisez CDD CDI

Contrat Mission laïque française

Détachement autre : établissement partenaire, MEAE, Défense, Expertise France, précisez :

Mise à disposition (Andorre, Écoles européennes), précisez :

En disponibilité : précisez sans poste avec poste

Temps complet Temps partiel

Formation, chômage, congé parental ou maternité

Votre cotisation

Calcul de votre cotisation par année civile

Calcul de la cotisation : salaire mensuel imposable (en euros) x 0,0075 = cotisation mensuelle

Montant cotisation mensuelle : Montant cotisation annuelle :

Contrats locaux ou double cotisation : prise en compte le cas échéant de la cotisation versée localement à une organisation professionnelle ou syndicale locale : s'adresser au secrétaire de section ou à son trésorier

En disponibilité sans traitement : 36 €

Versement de solidarité : pour permettre aux personnels recrutés locaux à faibles revenus d'adhérer, le syndicat accepte des cotisations inférieures au seuil fixé par la confédération. C'est le Sgen-CFDT de l'étranger qui finance le complément mais avec le souci d'équilibrer les comptes. Aussi proposons-nous aux collègues bénéficiant d'indemnités de résidence ou d'expatriation de verser en complément de leur cotisation une contribution de solidarité. Elle est entièrement déductible des impôts à hauteur de 66%.

Montant du versement de solidarité : 100 € 50 € 25 € 10 € autre :

Païement de la cotisation

Si l'adhésion se fait en cours d'année civile, le montant de la cotisation est calculé à partir du jour effectif de l'adhésion.

Trois possibilités de règlement :

1. Paiement automatisé des cotisations (PAC)

Ce mode de paiement mensuel simplifie l'activité des militants-es. Vous pouvez y mettre fin à tout moment sur demande.

Complétez le mandat SEPA ci-dessous et renvoyez-le, accompagné de votre RIB, à l'adresse : etranger@sgen.cfdt.fr

2. Paiement annuel par virement sur le compte Crédit coopératif du Sgen-CFDT de l'étranger

Indiquez votre nom et la période de cotisation (par exemple *année 2020*) lors du virement.

IBAN : FR76 4255 9100 0008 0034 8909 312 - BIC : CCOPFRPPXXX

3. Paiement par chèque

en cas d'impossibilité de virement à adresser à l'adresse suivante :
Sgen-CFDT de l'étranger 47 Avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19

Attention ! Si vous optez pour le PAC : versement de solidarité séparé et uniquement par virement ou par chèque.

Crédit d'impôt en France

Les adhérent-es bénéficient d'un crédit d'impôt égal à 66% de leur cotisation syndicale et de leur versement de solidarité.

Les informations ci-dessus font l'objet d'un traitement informatisé et sont transmises à la fédération des Sgen-CFDT et à la confédération. Pour exercer votre droit d'accès et de rectification, adressez-vous au Sgen-CFDT de l'étranger.

Je certifie avoir pris connaissance des valeurs de la CFDT.

Lieu :

Date :

Signature :

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

À renvoyer accompagné d'un RIB

Référence unique du mandat (RUM) qui sera attribuée par le syndicat :

|||||

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez : A/ la CFDT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte ; B/ votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CFDT. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande éventuelle de remboursement devra être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Nom / Prénom du débiteur : _____

Adresse : N° et nom de la rue : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Coordonnées du compte N° IBAN (Identification internationale du compte bancaire) :

|||||

N° BIC (Code international d'identification de votre banque) : |||||

Nom du syndicat CFDT créancier : Sgen-CFDT de l'étranger

ICS (identifiant créancier SEPA) : FR88ZZZ254894

Adresse : 47, avenue Simon Bolivar - 75950 PARIS CEDEX 19

Type de paiement : Paiement récurrent / répétitif

Signé à (lieu et date JJ/MM/AAAA) : _____

Signature du nouvel adhérent :

Zone réservée à l'usage exclusif de la CFDT

A retourner à :
Sgen-CFDT de l'étranger
47 avenue Simon Bolivar 75950 PARIS CEDEX 19
tél. + 33 (0)1 56 41 51 20 - fax + 33 (0)1 56 41 51 11
<http://etranger.sgen-cfdt.fr>
courriel : etranger@sgen.cfdt.fr
skype : sgenetranger

ÉTRANGER